

## **Séance publique du 7 juillet 2003**

### **Délibération n° 2003-1305**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et de sa région pour le concours : La mode s'exprime, elle s'imprime**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine souhaite mener une politique de développement pour les secteurs de la mode et affirmer le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode sont une filière prioritaire du plan de mandat.

Ce soutien s'inscrit en cohérence du contrat d'objectifs régional textile-habillement.

#### **La politique Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création**

L'objectif de cette politique est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est de soutenir la création dans les secteurs de la mode.

Le concours : La mode s'exprime, elle s'imprime est un des événements majeurs qui permet le développement de la créativité et qui favorise la promotion des innovations de l'ennoblissement textile conçues par les professionnels de Lyon et de sa région.

A ce titre, cette action est un axe prioritaire de la politique de Lyon, ville de mode et de la création qui doit être renforcée.

#### **Le concours La mode s'exprime, elle s'imprime**

Il s'agit d'un concours européen de création textile créé en 2000.

Les objectifs du concours sont de :

- favoriser l'émergence d'une nouvelle créativité dans l'imprimé textile afin de soutenir la demande (la région Rhône-Alpes représente 50 % de l'impression française),
- renforcer le pôle d'excellence que constitue la place de Lyon au niveau européen (et mondial) en matière d'impression textile,
- améliorer les échanges entre l'industrie et les écoles de création et de stylisme au niveau européen,
- promouvoir l'imprimé auprès de tous les acteurs de la filière textile, habillement, mode,
- promouvoir le savoir-faire rhônalpin en ennoblissement.

Il s'agit d'un concours unique en son genre et reconnu tant par les écoles de formation que par les industriels.

Il permet de :

- renforcer les liens industrie-écoles grâce à des visites dans les usines pour toutes les écoles et d'une intervention d'un représentant de la profession dans chaque école,
- faire émerger une nouvelle créativité dans le marché de l'imprimé textile,
- participer au rayonnement de Rhône-Alpes et de l'agglomération lyonnaise comme places fortes de la créativité textile et de l'impression,
- en couvrant l'ensemble des étapes de la chaîne : filière du dessin, textile, habillement, il contribue à améliorer la synergie au sein de la filière.

*Le déroulement du concours :*

- septembre à novembre : création des maquettes dans les écoles, visites des usines par les étudiants, intervention dans les écoles par un représentant de la profession,
- décembre : exposition des 50 meilleures maquettes (ouverte au public), sélection des cinq lauréats,
- janvier-février : les cinq lauréats travaillent avec les industriels afin de réaliser leur tissu,
- mars : confection du vêtement, finale-exposition des cinq lauréats.

Le concours se déroule donc sur deux années civiles.

Le jury est composé de 15 membres dont le président qui est un créateur et de représentants des dessinateurs, des ennoblisseurs, des tisseurs, de la filière habillement et des cabinets de style.

De par ces caractéristiques, le concours La mode s'imprime, elle s'exprime représente un événement majeur permettant d'affirmer la politique Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création, menée par la Communauté urbaine.

## **Le projet**

Le concours ayant lieu sur deux années civiles, la Communauté urbaine apportera son soutien, pour 2003 au Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et de sa région (SETLR) sur :

*. la finale du concours 2002-2003 :*

Celle-ci a eu lieu en mars dernier à Paris. Elle a réuni un grand nombre de professionnels de la mode : industriels, créateurs, presse professionnelle. La présidente du concours était Nathalie Garçon, créatrice de renommée.

*. la première étape du concours 2003-2004 :*

Pour cette nouvelle édition, il s'agit de développer le concours tant au sein de la chaîne textile-habillement-mode-distribution qu'au niveau européen.

L'objectif est de faire participer de nouvelles écoles européennes au concours : une prospection de ces écoles sera faite par le SETLR.

En outre, le Syndicat habillement Rhône-Alpes sera associé au concours afin de développer les savoir-faire en matière de stylisme et de confection.

A travers ce concours, la promotion de Lyon vision mode, nouvelle identité graphique de la politique de Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création sera faite.

Par le soutien qu'il lui apporte, la Communauté urbaine souhaite que le concours La mode s'imprime, elle s'exprime se développe :

- au niveau international et cela de manière pérenne,
- au niveau de son concept, par la participation notamment des entreprises des secteurs connexes au textile : habillement, etc.,
- au niveau de son ancrage au territoire lyonnais : promotion des entreprises régionales de l'ennoblissement textile et participation à Lyon vision mode.

### Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit du SETLR à hauteur de 30 000 € pour permettre la réalisation de ces manifestations.

Le budget du concours pour l'année 2003 :

#### Dépenses

- réalisations projets étudiants-entreprises	25 000 €
- organisation, réception	71 000 €
- relations presse	11 000 €
- documents - Communication	23 000 €
	-----
total	130 000 €

#### Recettes

- entreprises	67 000 €
- Région	33 000 €
- Communauté urbaine	30 000 €
	-----
total	130 000 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

### DELIBERE

**1° - Donne** un avis favorable à la signature de la convention avec le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et sa région pour l'organisation du concours La mode s'exprime, elle s'imprime.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention d'application.

**3° - La dépense** correspondant à 30 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,